

Initiatives ministérielles

ce qui se produira quand on ajoutera 9 p. 100 au coût de cette taxe sur les rêves?

La Exhibition Association s'en ressentira, de même que notre foire, car les organisateurs recueillent des fonds en louant des kiosques à des groupes de charité qui vendent des billets de tombola. Une organisation fait tirer un article crocheté, une autre une courtepointe confectionnée par un grand nombre de personnes. L'argent recueilli finance les activités communautaires. La vente de billets diminue de plus en plus à cause du prix. Les organismes ne participent plus à la foire et ne louent plus de kiosques.

Quand viendra s'ajouter la taxe sur les produits et services, les sources de revenu de l'association se feront rares. Avant longtemps nous apprendrons que l'association n'a plus les moyens d'organiser la foire qui attire des dizaines de milliers de personnes dans les Battlefords. Il se dépensera moins d'argent chez nous pour autre chose, comme les repas au restaurant ou les chambres d'hôtel, qui seront taxés, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant.

Je voudrait donner brièvement un autre exemple. Je suis content qu'une longue période soit réservée à la Chambre pour débattre la question en profondeur. La Kinsman Band de North Battleford, qui est financée en partie par un groupe local qui donne des leçons de musique aux jeunes, devra ramasser 8,7 p. 100 de plus de fonds d'exploitation simplement pour survivre d'année en année, à cause de l'application de la taxe sur les produits et services. C'est effroyable!

Cet orchestre d'école, qui s'est classé premier lors des compétitions nationales, pourrait ne plus exister dans trois ans, d'après son chef et l'association de parents qui le dirige. La taxe sur les produits et services augmentera en effet le prix des cours de musique et, par conséquent, les frais que les parents ont à déboursier pour que les enfants continuent de faire partie de l'orchestre qui n'est admissible à aucune remise de taxe, pour fins de charité ou autrement.

Nous avons également entendu des représentants de beaucoup d'autres secteurs: tourisme, restauration, agriculture. J'espère avoir l'occasion d'y revenir à un autre moment.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, c'est toujours un honneur pour moi de prendre la

parole à la Chambre en tant que député de Nunatsiaq, la bonne terre, la belle terre. Avant la fin de la 34^e législature, j'ai l'intention de faire en sorte que tous les députés en sachent un peu plus sur ma région. J'espère que certains d'entre eux voudront venir voir par eux-mêmes, comme les députés de mon parti ont eu le bon sens de le faire au cours de l'été. J'invite tous les députés à venir voir eux-mêmes la beauté du Nord ainsi que la façon dont les gens vivent et combien il est dur de gagner son pain, compte tenu du coût de la vie. J'ai l'intention de parler de cette question dans mon discours sur la taxe d'accise.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-20 tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Le projet de loi met en oeuvre certains changements annoncés dans le budget d'avril dernier concernant la taxe d'accise et les droits sur le tabac et l'essence ainsi que la majoration du taux de la taxe de vente fédérale en attendant la mise en vigueur de la taxe sur les produits et services.

• (1900)

A l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi en juin dernier, le ministre d'État chargé des Finances a déclaré: «Les mesures prises dans ce budget ont été soigneusement choisies afin que soit adoptée une approche équilibrée qui tienne compte des situations régionales et qui impose le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter.» Au nom des habitants du Nord, je veux contester cette déclaration.

A propos de la taxe fédérale de vente dont il faisait la pierre angulaire d'une autre stratégie du gouvernement pour consolider l'économie canadienne et préserver les programmes essentiels, le ministre a dit: «La taxe de vente se traduira par d'importants gains de production dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du Canada.» Encore une fois au nom des régions du Nord, je conteste également cette déclaration.

Donnant suite à une mesure budgétaire, ce projet de loi prévoit une hausse générale des taux actuels de la taxe fédérale de vente avant même l'adoption de la taxe sur les produits et services. Selon le gouvernement, ces hausses doivent lui procurer des recettes en attendant l'application de la nouvelle taxe sur les produits et services.